



Konferenz der Fachhochschulen der Schweiz

KFH

Länggassstrasse 23
PF 710 3000 Bern 9

Recommandations

La mobilité internationale des enseignant-es des HES

19 décembre 2005

1. Situation initiale

Depuis plusieurs années, la mobilité des étudiant-es des HES est en augmentation constante. En plus de la globalisation des marchés, les conditions financières avantageuses créées dans le cadre de SOCRATES / ERASMUS et l'adaptation structurelle des programmes aux besoins en termes de mobilité (Bologne) y ont notablement contribué. Avec l'introduction des filières modulaires et l'introduction systématique du système ECTS, il faut s'attendre à ce que le fait de faire des études ou une partie des études à l'étranger va encore gagner en attrait. Actuellement encore, la Suisse, en tant que « silent partner », doit financer les bourses tant des étudiants « entrants » que des étudiants « sortants » ; dès 2007, il est probable qu'avec sa pleine participation aux programmes européens de formation et de recherche de l'UE, la Suisse pourra disposer de l'intégralité de la somme actuelle pour ses propres activités d'échange. En outre, l'UE prévoit un triplement du nombre d'échanges jusqu'en 2011, c'est-à-dire le passage d'un million de personnes à l'heure actuelle à trois millions.

La mobilité des enseignant-es n'a en revanche pas réussi à suivre cette évolution positive. Si l'on cherche à en comprendre les raisons, on ne peut que constater que la mobilité des enseignant-es répond tout au plus à une motivation intrinsèque, les facteurs de motivation extrinsèques étant non seulement largement inexistantes, mais les obstacles structurels tellement importants qu'ils ne sont de loin pas compensés par le bénéfice personnel escompté. Par mobilité des enseignant-es, on entend ici le séjour limité dans le temps d'enseignant-es dans une haute école partenaire (en Suisse ou à l'étranger) pour y pratiquer l'enseignement ou la recherche. Il convient de faire une différence entre courts séjours (env. une semaine) et séjours de plus longue durée (un semestre ou plus).

2. Problèmes

2.1 Problèmes posés par les courts séjours

Le court séjour est la forme la moins problématique et la plus fréquente de mobilité des enseignant-es. Dans la plupart des cas, les courts séjours correspondent à des interventions dans l'enseignement. Toutefois, les éléments de programme correspondants font souvent défaut (par ex. des séminaires blocs d'une semaine), ce qui limite les possibilités d'intervention pertinentes en termes de contenus et de temps. Les démarches administratives disproportionnées et l'absence de ressources permettant d'honorer et d'organiser de telles activités constituent elles aussi des obstacles.

2.2 Problèmes posés par des séjours de longue durée

La situation est différente pour les séjours de longue durée. Beaucoup d'enseignant-es préféreraient cette forme de mobilité à un court séjour, car ils y voient la seule possibilité d'acquérir une vue d'ensemble suffisamment approfondie de l'enseignement supérieur dans le pays d'accueil d'une part et de combiner leur séjour avec une formation continue personnelle (par ex. professionnelle ou artistique) d'autre part. Ce type de mobilité peut certes se pratiquer en partie dans le cadre de congés sabbatiques, mais le nombre et la durée de ceux-ci sont limités.

Les principaux obstacles à des séjours de longue durée sont les suivants :

- Obstacles financiers :
 - Cas 1 : Le salaire de l'enseignant-e mobile est versé par la haute école dont il est issu ; le séjour est unilatéral, c.à.d. qu'il ne se situe pas dans un échange d'enseignant-es. Très rares sont les hautes écoles qui peuvent se payer ce luxe, puisque cela entraîne des coûts énormes de suppléance dans l'école d'origine ; d'autre part, les possibilités d'intervention sont en général trop rares, parce qu'il n'est pas possible, pour la haute école d'accueil de générer des tâches additionnelles pour une durée limitée. Les échanges de chercheurs enseignant en parallèle constituent des exceptions positives à cet égard.
 - Cas 2 : Le salaire de l'enseignant-e mobile est versé par la haute école dont il est issu ; le séjour est bilatéral, c.à.d. lié à un échange d'enseignant-es. En règle générale, ce cas

est exclu d'emblée du fait que les enseignant-es étrangers ne sont pas prêts à faire face au coût de la vie en Suisse avec un salaire plus bas.

- Cas 3 : Le salaire de l'enseignant-e mobile est versé par la haute école qui l'accueille. Indépendamment de la question de savoir si la mobilité se situe ou non dans le cadre d'un échange ; cette variante n'entre guère en ligne de compte pour les enseignant-es suisses, parce qu'ils devraient en règle générale accepter une diminution de leur salaire.

Dans tous les cas, la mobilité implique des frais supplémentaires (location d'un appartement, frais de déplacement, suppléance, etc.). Si la haute école d'origine n'est pas disposée à payer ces frais, les enseignant-es seront peu portés à se déplacer en tant que professeurs invités.

- **Obstacles administratifs :**
L'expérience montre que les démarches administratives nécessaires pour obtenir une autorisation de séjour et de travail et pour résoudre les problèmes liés au droit du travail et des assurances sociales sont disproportionnées, ce qui produit un effet dissuasif sur les enseignant-es et sur les agences internationales organisatrices.
- **Sécurité de l'emploi :**
Dans la période de bouleversement qui caractérise la situation dans les HES depuis environ dix ans, beaucoup d'enseignant-es craignent de quitter leur poste, même de manière transitoire. Même si de telles craintes à propos de la sécurité de l'emploi sont infondées, un séjour à l'étranger est considéré par beaucoup comme un risque inutile.
- **Connaissance des langues étrangères :**
Nombre d'enseignant-es n'osent pas (souvent à tort) se livrer à une activité scientifique dans un autre contexte linguistique. En dépit d'une large palette d'offres de cours de langues, les enseignant-es ne trouvent souvent pas le temps pour les suivre.
- **Absence de systèmes d'incitation :**
Dans la plupart des HES, les systèmes d'incitation à la mobilité des enseignant-es sont inexistantes ou rudimentaires. Outre les aspects financiers, de tels systèmes doivent aussi comporter des éléments en matière de plans de carrière et de développement du personnel.

Le fait que les facteurs évoqués ci-dessus se cumulent le plus souvent entrave encore davantage la mobilité des enseignant-es. Lorsque vient s'y ajouter le problème que l'entourage personnel et familial ne soutient pas inconditionnellement l'idée d'un séjour à l'étranger, les enseignant-es décident en règle générale de renoncer à cette entreprise audacieuse.

3. Recommandations

3.1 Mesures institutionnelles

3.1.1 Réseaux

La constitution de nouveaux réseaux avec des hautes écoles partenaires et l'entretien de ceux qui existent déjà peuvent permettre d'aplanir les obstacles aux échanges d'enseignant-es. Seuls de bonnes connaissances et des contacts personnels créent la relation de confiance nécessaire à une collaboration fructueuse en termes d'échange d'enseignant-es et d'étudiant-es. Un recours accru à des relations personnelles existantes entre enseignant-es ou réseaux spécialisés devrait constituer une première étape dans ce sens.

3.1.2 Systèmes d'incitation

La prise en compte de la mobilité dans le secteur de la formation continue des enseignant-es, associée éventuellement à un avantage salarial, pourrait servir d'encouragement. Des attestations de prestations constituent un élément du dossier personnel.

3.1.3 Budget

Un poste devrait être prévu au budget des hautes écoles pour dédommager les suppléant-es et couvrir les éventuels frais supplémentaires. Il serait aussi utile de créer un fonds de mobilité (éventuellement en partenariat privé-public), au moyen duquel les activités d'enseignement et de recherche à l'étranger pourraient être financées sur une base compétitive.

3.1.4 Soutien administratif

Dans le cadre des agences internationales, des ressources doivent être mises à disposition pour encourager la mobilité des enseignant-es.

3.1.5 Dispense de frais

Aux niveaux national et cantonal, il faut tendre à ce que les enseignant-es et les étudiant-es participant à un échange soient dispensés du paiement des frais relatifs aux demandes de voyage, à l'inscription et aux autorisations de travail et de séjour. Une intervention dans ce sens de la part de la CRUS et de la CSHES pourrait s'avérer utile.

3.1.6 Gestion de la qualité

Les systèmes de gestion de la qualité existants doivent être complétés par la rétribution des activités d'échange.

3.1.7 Coordination structurelle des programmes

Une coordination des structures semestrielles aux niveaux international et national est souhaitable. Au sein des réseaux de hautes écoles, il s'agit de déterminer et de garantir de façon multilatérale des périodes appropriées pour des activités d'échange.

3.1.8 Logement, coût de la vie

Sachant que des activités d'échange durables ne peuvent être mis sur pied que de manière bilatérale, il s'agit de tenir compte du coût de la vie élevé en Suisse en mettant à disposition des enseignant-es étrangers invités des logements abordables et en leur garantissant une compensation du pouvoir d'achat. Des lieux d'hébergements appropriés appartenant à la haute école peuvent apporter ici une contribution importante.

Les mesures citées ci-dessus impliquent une meilleure prise de conscience, au niveau des directions des hautes écoles, de l'importance et de l'utilité de la mobilité des enseignant-es et des étudiant-es pour les HES suisses. Il en résultera forcément une intensification des efforts dans le domaine du marketing international.

3.2 Encouragement individuel de l'intérêt pour la mobilité

3.2.1 Contacts personnels

Incontestablement, de nombreux enseignant-es disposent de contacts et de réseaux personnels avec des partenaires étrangers dans leur domaine de spécialisation. Il s'agit de les rendre davantage publics et de les mettre à profit aussi bien par des entretiens personnels que dans le cadre d'activités publiques des HES (conférences, Intranet, banque de données relative aux contacts internationaux, etc.).

3.2.2 House Swap (échange de maisons et d'appartements)

La possibilité de recourir à des réseaux d'échange de maisons et d'appartements ou à un échange individuel peut faciliter les activités de mobilité.